

FEAMPA BZH 2021 – 2027 – BZH
MODERNISATION DES ENTREPRISES PÊCHE - HORS MOTEUR
TAUX DE L'AIDE 50 % PPC - 40 % HORS PPC

Plancher d'aide de 10 000 € // Plafond d'aide de 200 000 €

Ce document concerne les projets d'adaptation ou de modernisation des entreprises de pêche maritime embarquée : **projets à bord des navires** de pêche et **projets à terre**.

 **Conditions d'éligibilité des projets**

- Navire justifiant d'au moins 60 jours de pêche au cours des deux années civiles précédant l'année de dépôt de la demande d'aide
- L'opération ne doit pas entraîner d'augmentation de la puissance ou de la jauge du navire

 **Exemple d'action Éligible**

Le devis devra rattacher les investissements aux actions éligible :

- Augmenter l'hydrodynamisme de la carène (bulbe d'étrave, quilles antirouillis)
- Amélioration de la sécurité ou des conditions de travail
- Améliorer la navigation ou la commande du moteur (à bord), en lien avec la sécurité et l'efficacité énergétique
- Investissements en vue du développement des entreprises, notamment pour la vente directe (L'aménagement d'un bâtiment est éligible dans un objectif de valorisation des produits)
- Équipement de production contribuant à la préservation de la qualité des produits, à une meilleure valorisation (viviers, chambres froides, glacières, tables de tri),
- Pour les véhicules routiers, seul l'aménagement répondant spécifiquement aux besoins de l'activité est éligible

 **Document à nous transmettre**

- Pièce d'Identité et Livret Professionnel Maritime
- Certificat d'enregistrement des navires, Licence de Pêche Communautaire,
- Rib professionnel
- Document justifiant d'une activité de pêche pendant au minimum 60 jours dans les 2 années précédant la demande (document validé par la DML)
- Plan des travaux (à bord ou à terre)
- Récépissé de la déclaration au Centre de Sécurité des Navires ou copie de la demande
- Devis complet
 - Inférieur à 2 500 € HT : 1 devis (celui retenu)
 - Compris entre 2 500 € et 39 999 € HT : 2 devis (celui retenu + 1 comparatif)
 - Devis supérieur à 40 000 € HT : 3 devis (celui retenu + 2 comparatifs)
- Attestation bancaire indiquant l'objet et le montant de l'emprunt
- Investissement à terre : Titre de propriété du bâtiment, contrat de location
- Véhicule (seul l'aménagement des véhicules répondant spécifiquement aux besoins de l'activité est éligible - ex : caisson frigorifique)
 - Copie de la Carte Grise

Aide Publique :

Le projet ne doit pas être achevé à la date de dépôt de la demande de subvention

Remboursement au prorata temporis en cas de vente de l'investissement subventionné dans les 5 ans suivant le paiement de l'aide

CONTACT :

Agence Cerfrance Plérin Centre
4 Avenue du Chalutier Sans Pitié
22190 PLERIN
02 96 74 77 26
metiersdelamer@22.cerfrance.fr